

APPEL A PROPOSITIONS DE RECHERCHE – 2016

Observatoire Hommes-Milieux – Bassin minier de Provence

1 - CONTEXTE

L'Observatoire Hommes-Milieux Bassin Minier de Provence (OHM-BMP) est un outil de promotion de la recherche pluridisciplinaire sur les interactions entre l'Homme et son milieu dans un contexte fortement anthropisé. Le territoire d'investigation, d'une superficie de 335 km² dans l'Est du département des Bouches-du-Rhône entre Aix-en-Provence et Marseille, concerne 17 communes où vivent un peu plus de 100 000 habitants. Il correspond principalement au bassin versant de l'Arc et secondairement à la haute vallée de l'Huveaune. Il est encadré au Nord par le massif de la Sainte-Victoire et au Sud par la chaîne de l'Étoile et la montagne du Régagnas. Durant plus d'un siècle, l'unité de cet espace s'est forgée autour de l'exploitation du lignite et de l'industrialisation induite par la mine. Localisé dans l'orbite de l'aire métropolitaine d'Aix-Marseille, ce territoire est aujourd'hui confronté : à la gestion de l'héritage minier et à la reconversion économique (fermeture du dernier puits en 2003), aux dynamiques d'une urbanisation qui progresse d'Ouest en Est, au maintien de l'agriculture et à la préservation d'un environnement naturel de grande qualité.

L'APR 2015 est le 9^{ème} appel à projet de l'Observatoire. Les propositions attendues pourront compléter des études antérieures ou en cours de réalisation (liste disponible à l'adresse <https://www.ohm-provence.org/spip.php?rubrique50>), ou explorer d'autres pistes de travail intéressant l'OHM-BMP (voir le cadrage problématique de l'OHM à l'adresse : <https://www.ohm-provence.org/problematique.html>). Les projets pourront correspondre à des travaux de niveau Master 2, à des opérations spécifiques menées dans le cadre d'une thèse ou d'un programme de recherche en cours ou exploratoire, ou encore à aider à la mise en place de projets intégrés ou de grande envergure.

2 - THEMES DE RECHERCHE

Pour cet APR 2016, l'OHM BMP souhaite recevoir des propositions de recherches centrées sur deux chantiers :

- **Le stockage des résidus de bauxite (« boues rouges ») sur le site de Mangearri (Bouc-Bel-Air) en relation avec le développement et l'avenir de l'usine d'alumine de Gardanne :**
 - Impact physico-chimique
 - Impact sur la santé humaine et les écosystèmes
 - La gestion administrative
 - Le rôle des médias
 - Acceptation, perception, ressenti
 - Discours et actions des politiques
 - L'avenir économique
 - Réaménagement, remédiation, réintégration dans le patrimoine
 - Etc.

- **La chaudière biomasse de la centrale thermique de Gardanne-Meyreuil, son impact sur l'environnement local, son influence sur le développement de la forêt méditerranéenne, son rôle dans la transition énergétique et le changement climatique :**
 - Impact physico-chimique
 - Impact sur la santé humaine et les écosystèmes
 - Bilan carbone
 - Conséquence sur la filière bois
 - L'avenir de la forêt méditerranéenne
 - La transition énergétique, les nouvelles énergies
 - Discours et action des politiques
 - Etc.

Une attention particulière sera accordée aux projets présentés par au moins deux équipes scientifiques, interdisciplinaires et/ou inter-OHM. L'intégration très amont d'équipes de SHS (au sens large) sera particulièrement prise en considération.

Ces propositions peuvent concerner l'ensemble du spectre des thématiques de l'OHM en allant de la caractérisation physico-chimique à l'analyse du débat public, en passant par la biodiversité, le risque, les contaminations, la santé, l'aménagement du territoire, les évolutions socio-démographiques, les politiques publiques,

Dans le cas du stockage des boues rouges, la perspective d'observation à moyen/long terme (5 à 10 ans) est souhaitable.

Des projets ne s'inscrivant pas dans les deux chantiers indiqués ci-dessus peuvent être proposés dans la mesure où, s'inscrivant dans les thématiques classiques de l'OHM, ils présentent un caractère innovant.

3 - FINANCEMENT DES PROPOSITIONS

Les demandes financières pourront monter jusqu'à 10 000 pour des projets individuels, plus pour des projets fédérateurs.

Le Comité de Direction pourra proposer des regroupements de projets.

Les demandes financières devront impérativement préciser si des gratifications de stage sont prévues.

Les demandes de petits équipements sont recevables.

Un financement d'APR peut être proposé en appui à une demande de thèse ou de post-doc (dans ce cas, indiquer si le projet se fera quand même en absence de succès de ces demandes).

Pour des facilités de gestion, il est vivement conseillé aux proposant non membres d'unités liées au CNRS de se rapprocher d'une unité CNRS compatible (dans le cas contraire, la mise en place des financements peut prendre plusieurs mois).

Les projets peuvent concerner soit uniquement l'OHM BMP, soit plusieurs OHMs dans le cadre du réseau des OHMs (ROHM). Dans ce dernier cas, la répartition budgétaire entre les différents OHMs devra être précisée dans le formulaire de soumission.

La présence de co-financement est bien entendu encouragée.

Un projet répondant aux exigences des APR de l'OHM et de la fédération ECCOREV peut être soumis (<https://www.eccorev.fr/spip.php?article587>). Dans ce cas, le projet doit être déposé auprès des deux structures en justifiant la demande et en précisant la répartition budgétaire entre l'OHM et ECCOREV. Il sera évalué, en concertation, suivant les procédures propres à chaque APR.

Dans le cas de projets à plusieurs organismes financeurs, il est demandé d'indiquer la répartition en faisant ressortir la part demandée à l'OHM.

4 - MODALITES DE PRESENTATION DES PROJETS

La soumission des projets se fait obligatoirement en ligne à l'adresse : <http://www.drihm.fr/> après s'être identifié.

Pour le détail de la procédure de soumission, se reporter au « *paragraphe 2.2* » du texte général.

Pour les proposant ayant déjà obtenu des financements au titre de l'OHM BMP lors des 4 dernières années, une liste de toutes les opérations de valorisation (articles, congrès, présentations grand public,) devra être jointe sous forme de fichier PDF.

5 - ENGAGEMENT DES LAUREATS

En cas d'acceptation d'un projet, le lauréat s'engage à devenir membre et à signer la charte de l'OHM (https://www.ohm-provence.org/IMG/pdf/charteohm_-_version01102015.pdf)

Ce faisant, il reconnaît les objectifs de l'Observatoire et accepte les principes suivants :

- l'étude fera l'objet d'une restitution orale (séminaire annuel de restitution) ; ces restitutions seront mises en ligne sur le site internet de l'OHM-BMP.
- le candidat financé s'engage à fournir un rapport quantitatif mentionnant : publications, rapports, stages, thèses, vulgarisation, communications, etc. Ces éléments factuels serviront de critères de sélection pour l'attribution de tous nouveaux financements.
- dans le cas d'un projet impliquant un étudiant, le rapport devra être fourni à l'OHM.
- les lauréats s'engagent également à fournir les métadonnées de leur étude, pour intégration dans le système d'information de l'OHM.

Les lauréats s'engagent à publier le plus rapidement possible leurs résultats dans les meilleures revues possibles.

6 - CALENDRIER

Date limite de réponse à l'appel pour tous les projets : **1^{er} Décembre 2015**

Date de publication des résultats : **20 Décembre 2015**

Mise en place des financements : **15 Février – 15 Mars 2016**

Date prévisionnelle de restitution des études : **Septembre-Octobre 2017**

7 - CONTACTS

Yves NOACK, CEREGE, UMR 7330 CNRS - AMU

Technopole de l'Environnement Arbois-Méditerranée BP 80, 13545 Aix-en-Provence cedex.

Mail : noack@cerege.fr - Tél. : 04 42 97 15 28

Jean-Claude RAYNAL, CNRS- ECCOREV (FR 3098) – OHM Bassin Minier de Provence

Technopole de l'Environnement Arbois-Méditerranée, BP 80, 13545 Aix-en-Provence cedex.

Mail : raynal@eccorev.fr - Tél. : 04 42 97 16 68